



LES CÉGEPS : AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

**Mémoire de la Fédération des cégeps présenté au
Ministère des Finances du Québec**

Le 5 février 2016

Fédération des cégeps
500, boul. Crémazie Est
Montréal (Québec)
H2P 1E7
Téléphone : 514 381-8631
Télécopieur : 514 381-2263
www.fedecegeps.qc.ca
© Fédération des cégeps

Présents dans toutes les régions, les 48 cégeps du réseau collégial ont pour mission d'offrir une formation préuniversitaire et une formation technique. En plus de leur mission d'enseignement, les cégeps constituent des milieux de vie où fourmillent les activités socioculturelles, sportives et communautaires, qui contribuent à la formation des étudiants et font de ces établissements de véritables pôles culturels dans leur région respective. Ils participent aussi à la vie socioéconomique de leur milieu en offrant divers services allant du soutien technologique à la recherche appliquée. Occupant l'ensemble du territoire québécois, les cégeps sont des acteurs incontournables du développement économique régional.

- Les cégeps accueillent 178 000 étudiants dont 48 % sont inscrits dans l'un des 9 programmes d'études préuniversitaires et 47 %, dans l'un des 132 programmes d'études techniques offerts.
- Seize programmes de double DEC ainsi que deux programmes de baccalauréat international sont offerts par les cégeps.
- Ils offrent des services de formation aux adultes et aux entreprises permettant d'assurer le recyclage et le perfectionnement de la main-d'œuvre. Plus de 27 000 étudiants adultes sont inscrits à la formation continue créditée, et plus de 25 000 étudiants bénéficient annuellement des services de formation sur mesure en entreprises.
- Les cégeps, ce sont également 48 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT).
- Le réseau compte cinq écoles nationales rattachées chacune à un cégep et spécialisées dans un domaine dont elles ont l'exclusivité.

L'apport des cégeps est considérable et diversifié pour notre société. Le financement adéquat et stable des collèges leur donnera la possibilité de réaliser leur mission d'enseignement et de contribuer au développement du Québec. En effet, les cégeps sont au cœur de la vitalité des régions du Québec, ils doivent offrir un enseignement et des services de qualité aux étudiants, ils sont le meilleur moyen d'assurer l'adéquation entre la formation et l'emploi et ils offrent la formation continue pour laquelle la demande ne cesse de croître. Les cégeps sont aussi un lieu d'ouverture sur le monde de même qu'une importante source d'innovation et de développement entrepreneurial. Bref, les cégeps constituent un investissement pour la société et l'économie du Québec.

LES CÉGEPS : AU CŒUR DE LA VITALITÉ DES RÉGIONS

La récente étude sur la contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) publiée par la firme SECOR-KPMG a bien démontré la très grande rentabilité associée à la diplomation collégiale pour les individus en matière d'employabilité et de niveau de revenu. Elle fait également ressortir la valeur de l'investissement que représente la formation collégiale pour les entreprises, les contribuables et la société dans son ensemble.

Ainsi, pour l'année 2013, ce sont près de 10 milliards de dollars de bénéfices qui ont été générés pour la société québécoise dans son ensemble, et 1,7 milliard de dollars en entrées fiscales ou en réduction de dépenses sociales. Par la présence des cégeps sur tout le territoire québécois, ces bénéfices se répercutent sur l'ensemble des régions.

Les cégeps permettent aux étudiants de poursuivre leurs études à proximité de leur domicile familial, un facteur contribuant à la persévérance scolaire ainsi qu'à la rétention des jeunes diplômés dans leur région, l'une des raisons qui expliquent que le Québec puisse se vanter du plus haut taux de diplomation postsecondaire au Canada. En plus, la répartition des cégeps sur

l'ensemble du territoire a pour effet d'attirer des jeunes dans des régions plus éloignées, intéressés par des programmes de formation spécialisés, souvent en lien avec l'économie régionale, ainsi que par les perspectives d'emplois futurs qui y sont rattachées. Les jeunes qui poursuivent leurs études en région ont plus de chance de s'y enraciner et d'aider à la création et au succès des entreprises locales.

Outre les avantages pour les étudiants eux-mêmes, le réseau collégial public constitue un formidable levier pour le déploiement des stratégies mises en place par le gouvernement du Québec. Par sa présence sur le territoire québécois et la diversité de ses formations, le cégep est à même de participer activement, entre autres par l'arrimage des programmes d'études actuels ou le développement de nouvelles formations, au succès d'initiatives gouvernementales comme la Stratégie numérique, la Stratégie gouvernementale en technologies de l'information, la Stratégie maritime ou le Plan Nord.

Ce rôle de développement est particulièrement important pour les cégeps de région qui dans le contexte démographique actuel du Québec se trouvent souvent dans une situation précaire. Cette présence du cégep dans son milieu, son soutien à l'innovation et sa contribution au développement économique régional font partie intégrante de la mission des cégeps. Ce rôle a d'ailleurs fait l'objet d'une reconnaissance formelle par l'ajout de ressources financières additionnelles par le passé. Toutefois, à la suite des récentes compressions, il devient urgent d'appuyer ce rôle associé à l'occupation du territoire et de soutenir de façon particulière le fonctionnement des cégeps. En effet, pour demeurer des acteurs investis et dynamiques dans leur région respective, les cégeps nécessitent un financement de base adéquat. La vitalité de plusieurs régions repose sur l'appui que leur apportent des établissements comme les collèges, que ce soit par leur contribution aux instances régionales, leur implication dans le développement économique ou leur participation à la vie communautaire.

Vitalité et développement régional

Objectif : soutenir le rôle des cégeps en matière de développement économique, social et culturel.

Montant nécessaire : 10 M\$

ASSURER L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR POUR PERMETTRE AU QUÉBEC D'OCCUPER UNE PLACE DE CHOIX DANS L'ÉCONOMIE DU SAVOIR

Il est important de rappeler qu'en plus des compressions budgétaires imposées au cours des cinq dernières années scolaires, les cégeps subissent depuis 2010-2011 des compressions additionnelles en raison de la non-indexation de certains paramètres de financement. Le non-financement de ces dépenses récurrentes et non compressibles, comme les coûts d'énergie, entraîne inévitablement des compressions additionnelles dans le budget des cégeps. Afin d'assurer la pérennité du réseau collégial public et de lui permettre d'assumer pleinement son rôle, le gouvernement du Québec devrait assumer la totalité des coûts de système des établissements d'enseignement. Ces coûts de système comprennent notamment les indexations salariales négociées, la progression du personnel dans les échelles de traitement, les coûts relatifs aux variations des superficies et l'indexation des coûts autres que ceux de nature salariale comme évoquée précédemment.

La Fédération des cégeps tient à rappeler d'autres dossiers incontournables pour le réseau. Le financement des besoins et objectifs doit être pris en compte dès 2016-2017 dans le cadre financier du gouvernement. Les étudiants sont au cœur de la mission des cégeps et les services qui leur sont offerts sont essentiels à leur réussite et à leur intégration au marché du travail. Or, ces services ont connu des réductions considérables ces dernières années. Un réinvestissement est devenu essentiel pour accorder aux étudiants un environnement propice à leur épanouissement personnel et à leur développement professionnel grâce, notamment, aux services suivants :

- les services psychosociaux;
- les centres d'aide à l'apprentissage;
- les services d'orientation scolaire;
- la gestion des stages en entreprises;
- les activités sportives, facteur important de persévérance;
- les services offerts par les bibliothèques et les centres de documentation;
- les projets liés à la mobilité internationale au sein des programmes d'études;
- l'assistance technique offerte aux étudiants durant les travaux pratiques obligatoires;
- le soutien apporté par les techniciens en informatique, tant auprès des étudiants que du personnel.

Services aux étudiants

Objectif : amorcer un réinvestissement dans les services offerts aux étudiants qui sont au cœur de la mission des cégeps : une condition essentielle à la persévérance scolaire

Montant nécessaire : 20 M\$

Outre les services offerts à l'ensemble des étudiants, des services spécifiques méritent aussi un appui financier à la hauteur des besoins. Dans un contexte de croissance soutenue des effectifs étudiants en situation de handicap et ayant des besoins particuliers, et en plus de l'ajout récent de ressources enseignantes consacrées à la réussite étudiante, les cégeps ont un besoin pressant de ressources additionnelles afin de maintenir les services de professionnels et du personnel de soutien spécialisé, des spécialistes essentiels pour favoriser l'accompagnement, la persévérance et la réussite de ces étudiants. L'ajout des ressources enseignantes annoncé par le ministre François Blais le 29 novembre dernier constitue une réponse partielle à ce besoin. En effet, d'autres ressources, des professionnels et des employés de soutien, travaillent en complément des enseignants pour offrir un service adéquat à ces étudiants.

Réussite des étudiants en situation de handicap et ayant des besoins particuliers

Objectif : assurer un accompagnement adéquat pour ces étudiants en leur offrant les services du personnel professionnel et de soutien spécialisé dont ils ont besoin.

Montant nécessaire : 5 M\$

Par ailleurs, afin d'accroître l'efficacité de ses processus, le réseau collégial public doit intégrer l'utilisation des ressources informationnelles à ses pratiques autant du point de vue pédagogique qu'administratif. En particulier, trois objectifs nécessitent un apport financier accru. D'abord, les cégeps demandent un appui dans la mise en œuvre de la législation liée à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles* incluant la directive de sécurité de

l'information gouvernementale. Ensuite, le développement d'un modèle de gestion rendant possible le partage des ressources, des infrastructures et de l'expertise du réseau requiert l'ajout de financement. Puis, un soutien financier supplémentaire est nécessaire à l'implantation de la stratégie infonuagique destinée à optimiser l'utilisation des ressources informationnelles dans les cégeps. L'ensemble de ces actions vise à doter le réseau collégial d'une stratégie numérique pour répondre adéquatement à la nouvelle réalité.

Ressources informationnelles

Objectif : mettre en place une stratégie numérique pour le réseau collégial, développer un modèle de gouvernance permettant le partage des ressources et de l'expertise, assurer la mise en œuvre de la législation afférente aux ressources informationnelles et implanter la stratégie infonuagique visant à optimiser l'utilisation des ressources.

Montant nécessaire : 10 M\$

Enfin, l'état des infrastructures est aussi une préoccupation du réseau collégial public. Les données disponibles à cet égard, en 2015-2016, établissaient à 600 M\$ le déficit de maintien des actifs pour les cégeps. Ainsi, plusieurs bâtiments nécessitent des travaux de réfection pour conserver la valeur de ces actifs à leur plein potentiel. Dans le but de prévenir cette détérioration du parc immobilier, il est indispensable d'agir à la source en octroyant les ressources nécessaires à l'entretien et au bon fonctionnement des bâtiments, et ce, afin d'optimiser la durée de vie des infrastructures. À cet égard, le modèle de financement des collèges est fiable, crédible et transparent, et son équité est reconnue tant par les collèges eux-mêmes que par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le problème réside dans le fait que ce modèle n'est pas financé à 100 %. Par conséquent, pour maintenir en bon état leurs bâtiments, les cégeps sont financés seulement à la hauteur de 63 % des dépenses qu'ils doivent engager. Cela veut dire qu'à chaque fois qu'ils doivent investir 100 \$ dans ce poste budgétaire, ils ne reçoivent que 63 \$ de l'État. En plus de mettre un frein à la croissance du déficit de maintien des actifs, un investissement dans les infrastructures collégiales permettrait de rehausser l'état des bâtiments et, par le fait même, d'offrir de meilleures conditions d'apprentissage et de réussite.

Maintien et entretien des infrastructures

Objectif : afin de prévenir la détérioration des infrastructures et d'assurer la pérennité de celles-ci, rehausser le niveau de financement pour répondre plus adéquatement aux besoins estimés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Montant nécessaire : 28 M\$

Depuis maintenant cinq ans, les collèges ont fait des choix difficiles pour répondre aux exigences budgétaires imposées par le gouvernement. Alors qu'ils ont réduit leur personnel, leurs activités et leurs services, il est maintenant indispensable d'investir dans leur financement de base pour éviter de nouvelles coupes affectant la réussite des étudiants. Par ailleurs, les cégeps peuvent également être des leviers importants permettant au gouvernement de réaliser ses priorités.

LES CÉGEPS : PIVOT DE L'ADÉQUATION FORMATION-EMPLOI

Les formations offertes par les cégeps répondent déjà à la volonté gouvernementale d'assurer une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail, notamment :

- par les stages en entreprises qu'offrent plus de 80 % des programmes de DEC techniques;
- par les attestations d'études collégiales (AEC), formations de courte durée (entre 400 heures et 1800 heures) qui comportent aussi des stages et qui s'adressent à une population étudiante adulte qui souhaite obtenir une qualification reconnue, se diriger vers un nouveau secteur d'activité ou se perfectionner, ou à des personnes immigrantes désirant intégrer rapidement le marché du travail au Québec.

Dans la volonté d'assurer une meilleure participation au marché du travail, les cégeps visent à accroître la part des apprentissages réalisés en milieu de travail. Le réseau collégial a la volonté d'élargir son offre de formations inspirées du modèle dual, comme le souhaite le gouvernement du Québec, à plusieurs programmes techniques, en se basant sur ce qui est déjà développé en matière de partenariat avec les entreprises. À cette fin, des efforts soutenus d'adaptation doivent être consacrés de concert avec les partenaires du monde économique, pour s'assurer que les entreprises soient en mesure d'intégrer de façon adéquate les étudiants et pour garantir des conditions d'apprentissage de qualité. La mesure annoncée dans le cadre du budget du Québec 2015-2016 et mise en place dans le réseau collégial vise principalement à adapter des programmes pour y inclure un volet de formation en emploi. Pour le succès de cette initiative, il s'avère indispensable d'investir, non seulement dans l'adaptation des formations, mais également dans l'encadrement des étudiants qui expérimenteront ce type d'apprentissage en milieu de travail. En même temps, des ressources additionnelles sont nécessaires à l'augmentation du nombre de programmes pouvant bénéficier de cette nouvelle mesure.

Adéquation formation-emploi

Objectif : accroître l'encadrement des étudiants en milieu de travail et doubler le nombre de projets pouvant faire l'objet d'un financement au cours des prochaines années.

Montant nécessaire : 5 M\$

Par ailleurs, bien que les programmes d'AEC offerts par les cégeps soient reconnus et attendus par le marché du travail, les sommes consenties ne permettent pas actuellement de combler l'ensemble des besoins en formation continue. Ainsi, chaque année, plusieurs milliers de personnes ne peuvent s'inscrire dans un programme d'AEC, faute de places, car les enveloppes budgétaires sont limitées pour ce type de formation. De plus, sans être comblée, la demande pour des formations d'appoint pour les personnes diplômées dans un programme conduisant à une profession régie par un ordre professionnel ne cesse d'augmenter, ce qui entraîne une pression grandissante sur les enveloppes actuelles. Aussi, les formations de courte durée (AEC) constituent pour les nouveaux arrivants que le Québec accueille chaque année un véritable tremplin vers l'emploi et une meilleure intégration sociale. En effet, les immigrants complétant un programme d'études au pays s'adaptent plus facilement à leur nouvel environnement, et voient favoriser leur entrée sur le marché du travail. Leur taux d'emploi s'accroît de façon

significative comparativement aux nouveaux arrivants ayant obtenu leur diplôme à l'étranger et se rapproche sensiblement du taux d'emploi des Québécois¹.

C'est d'ailleurs dans la perspective d'assurer une réponse encore plus efficiente aux besoins du marché du travail que des travaux ont été menés avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) afin de proposer un nouveau mode de gestion financière de la formation continue. Ce modèle de financement permet de déployer rapidement, sans intermédiaire, une offre de formation adaptée aux besoins du marché du travail. Quoique cette nouvelle formule corresponde mieux au contexte actuel quant aux modalités de répartition, elle demeure déficiente du fait qu'elle s'appuie sur une enveloppe fermée nettement inférieure aux besoins du marché de l'emploi. Il est donc pour le moins paradoxal de constater que les entreprises et le gouvernement s'inquiètent du nombre insuffisant de techniciens formés par les cégeps alors que les règles de financement actuelles limitent précisément la capacité des cégeps à répondre à cette demande.

Formation continue

Objectif : répondre aux besoins du marché du travail en accroissant la quantité de formations offertes à temps partiel, en réduisant le nombre de candidats sur les listes d'attente et en offrant les formations d'appoint pour les personnes diplômées dans un programme conduisant à une profession régie par un ordre professionnel.

Montant nécessaire : 10 M\$

LES CÉGEPS : POUR UN QUÉBEC OUVERT SUR LE MONDE

L'internationalisation de l'éducation est un processus dynamique qui s'étend à l'ensemble du réseau collégial. Ce processus se décline en plusieurs secteurs d'activité qui servent à l'enrichissement de l'offre éducative des cégeps, participent à l'existence d'une société plus ouverte, favorisent le développement régional et assurent la promotion de l'enseignement supérieur québécois. En plus du rôle de gestion des programmes de mobilité, les cégeps et la direction des affaires internationales de la Fédération des cégeps ont celui d'accompagnement, de représentation et de promotion de l'enseignement collégial québécois.

Les études et les stages à l'étranger pour les étudiants québécois transforment ceux-ci en citoyens du monde, les sensibilisent à diverses cultures et les aident à développer leur capacité d'adaptation et leur aptitude à résoudre les problèmes. Les étudiants ayant acquis ces compétences à l'étranger constituent des atouts importants pour les entreprises et contribuent à les rendre plus concurrentielles.

Outre l'internationalisation de la formation, les cégeps sont de plus en plus actifs en matière de recrutement d'étudiants internationaux, qui sont d'un apport inestimable pour les collèges et les régions qui les accueillent. Leur intégration à la collectivité favorise l'enrichissement socioculturel de ces régions tout en participant à la vitalité de l'économie locale alors que le Québec entre dans une période de pénurie de main-d'œuvre qualifiée comme importante. Les étudiants internationaux permettent également le maintien d'une offre de formation adéquate dans des régions affectées par une baisse démographique évitant ainsi la spirale de la

¹ BOUDARBAT, Brahim et Gilles GRENIER, *L'impact de l'immigration sur la dynamique économique du Québec*, CIRANO, Montréal, novembre 2014.

dévitilisation résultant du départ des jeunes d'une région faute de pouvoir poursuivre leur formation sur place.

Le recrutement d'étudiants internationaux :

- permet le maintien d'une offre de programmes variée en région;
- crée une dynamique éducative en exposant les étudiants et les membres des communautés locales à la diversité culturelle;
- comporte des retombées économiques régionales importantes;
- accroît la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée dans les régions.

Présents sur l'ensemble du territoire québécois, les cégeps comptent plus de 90 sites de formation. Par leur présence et leur offre de formation, les cégeps sont en mesure de jouer un rôle majeur dans l'accueil et la rétention d'étudiants internationaux dans les régions du Québec. Ils pourraient ainsi être au cœur d'une nouvelle stratégie de régionalisation de l'immigration qui du même souffle assurerait la présence d'une main-d'œuvre qualifiée en adéquation avec les besoins du marché du travail, et ce, sur tout le territoire québécois, à l'image du dispositif de l'Île de La Réunion qui connaît un succès depuis plusieurs années déjà.

L'internationalisation de l'éducation assure la promotion de l'enseignement supérieur québécois et contribue au développement de la société. Les programmes de mobilité des étudiants et des enseignants, de même que le recrutement et l'accueil d'étudiants internationaux méritent un soutien financier conséquent à leur apport et à leurs retombées pour l'économie québécoise.

Internationalisation de l'éducation

Objectif : assurer le travail d'accompagnement, de représentation et de promotion de l'enseignement collégial québécois ainsi que bonifier les programmes de mobilité étudiante et enseignante.

Montant nécessaire : 7 M\$

LES CÉGEPS : SOURCE D'INNOVATION ET DE DÉVELOPPEMENT ENTREPRENEURIAL

Globalement, le réseau des cégeps a permis de soutenir plus de 27 000 emplois et a rapporté 9,8 milliards de dollars à la société québécoise en 2012-2013. L'investissement dans la formation collégiale du point de vue de la société rapporte annuellement un rendement de 9,7 %. Cette hausse de la productivité est attribuable en grande partie au développement personnel et professionnel des étudiants. Cet investissement dans le capital humain est à la source de l'innovation dans la société.

Un niveau de scolarité supérieur augmente la probabilité pour les étudiants d'identifier une opportunité entrepreneuriale², et la valorisation de l'entrepreneuriat devrait être intégrée à tous les paliers d'enseignement³. Les cégeps, de par leur offre de formations spécialisées et leurs activités de recherche, sont des lieux privilégiés pour favoriser le développement entrepreneurial.

² ST-JEAN, Étienne, *Recherche longitudinale sur le développement de la carrière entrepreneuriale des étudiants universitaires*, Chaire de recherche sur la carrière entrepreneuriale, UQTR, novembre 2012.

³ GASSE, Yvon et Maripier TREMBLAY, *Étude sur les entrepreneurs et les repreneurs québécois de générations X et Y*, Chaire en entrepreneuriat et innovation, Université Laval, décembre 2014.

Déjà, plusieurs collèges offrent des services intégrés d'initiation, de développement et d'accompagnement en entrepreneuriat aux étudiants. Bonifiés, ces services pourraient être implantés dans l'ensemble du réseau et ainsi soutenir le développement d'une relève entrepreneuriale nécessaire au développement économique du Québec.

Entrepreneuriat

Objectif : assurer le développement d'une relève entrepreneuriale par la promotion d'opportunités, l'accompagnement spécialisé et la valorisation de la carrière entrepreneuriale.

Montant nécessaire : 10 M\$

Quant aux activités de recherche menées au collégial, elles sont au cœur de la capacité d'innovation des cégeps. La recherche est inhérente à l'enseignement supérieur dont l'ordre collégial fait partie. En accord avec les pouvoirs confiés par leur loi constitutive, les cégeps mènent depuis toujours des activités de recherche de tout type (fondamentale, appliquée, disciplinaire et technologique) et aident depuis leur création au développement et au transfert des connaissances ainsi qu'à l'essor économique et social du Québec. Ces travaux de recherche entraînent des retombées importantes, notamment sur la qualité de la formation.

Par ailleurs, les 48 centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT) affiliés aux cégeps exercent des activités de recherche appliquée, d'aide et de soutien technique aux entreprises, de formation et d'information dans des secteurs clés de l'économie québécoise. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation de projets d'innovation technologique et sociale, à l'implantation de technologies nouvelles, au développement de pratiques sociales novatrices et à leur diffusion. Les entreprises peuvent bénéficier de la compétence des 1000 experts qui travaillent au sein des CCTT, et ce, dans toutes les régions du Québec. Rappelons d'ailleurs que, cette année, le Mouvement québécois de la qualité a remis sa plus haute distinction à Novika, le CCTT du Cégep de La Pocatière, illustrant ainsi la valeur et l'efficacité de la recherche au collégial.

En complément aux services déjà proposés, l'élaboration par le réseau Trans-tech en collaboration avec la Fédération des cégeps du « Dispositif intégré d'accompagnement des entreprises et des organisations dans une économie en mutation » répondrait davantage aux besoins du marché. Ce projet comprend l'ajout de ressources spécialisées qui a pour objectif d'assurer les liens à faire entre la recherche et le développement de formations à la fine pointe des nouvelles technologies dans les cégeps. En plus de maintenir la formation québécoise à l'avant-garde sur le plan international, ce dispositif permettrait l'accompagnement des entreprises fait par les CCTT, mais aussi la contribution d'autres services des collèges comme la formation continue, les stages et les services aux entreprises.

Les activités de recherche des cégeps et des CCTT en font des lieux par excellence pour le développement et le transfert dans des secteurs stratégiques de l'économie québécoise. La recherche fait partie de la culture organisationnelle des collèges, et l'apport des chercheurs au développement du savoir et de l'innovation est incontestable. Cependant, ce lien entre la recherche appliquée et la formation de pointe offerte par les cégeps aurait intérêt à être mieux soutenu pour vraiment s'assurer qu'au-delà du support exceptionnel offert aux entreprises d'ici, la présence des centres collégiaux de transfert technologique assure le développement d'une culture de l'innovation et de l'entrepreneuriat chez les jeunes cégépiens.

Innovation

Objectif : en relation avec l'implantation du dispositif intégré d'accompagnement des entreprises et des organisations dans une économie en mutation, ajouter une ressource par établissement pour faire le lien entre le cégep et les CCTT afin de contribuer à l'avancement de la recherche, au transfert de connaissances, au développement d'une économie innovante et créatrice d'emplois.

Montant nécessaire : 20 M\$⁴
dont 3 M\$ pour l'embauche d'une personne par cégep
pour assurer le lien entre la recherche et la formation

UNE LIMITATION À LA CONTRIBUTION DES CÉGEPS

Depuis cinq ans, les cégeps ont subi des compressions budgétaires totalisant 155 M\$. En tenant compte de la non-indexation de diverses dépenses de fonctionnement, ce total grimpe à plus de 175 M\$ depuis l'année scolaire 2010-2011. Cette situation fait en sorte que la moitié des établissements ont conclu la dernière année financière avec des résultats déficitaires. La situation n'est guère plus reluisante pour l'année en cours alors que 44 des 48 cégeps ont adopté des prévisions budgétaires déficitaires.

Bien que le niveau de ces compressions puisse paraître minime comparativement aux dépenses globales des cégeps, les établissements ne disposent que de très peu de marge de manœuvre pour les appliquer. Sans surprise, les principales dépenses des établissements visent la rémunération du personnel des cégeps, dépenses fortement encadrées par des conventions collectives dont les contraintes sont supérieures à celles de la fonction publique. Comme certaines autres dépenses sont considérées comme étant incompressibles, les compressions ne peuvent, dans les faits, s'appliquer que sur une infime partie des dépenses des collèges, laquelle est estimée entre 8 % et 10 %. Agir autrement affecte nécessairement les services éducatifs.

C'est pourquoi, selon les données de la Fédération des cégeps, l'augmentation des coupes appliquées aux services aux étudiants est devenue alarmante. En 2014-2015, plus de 70 % des cégeps avaient réduit des services directement offerts aux étudiants. Cette année, à l'issue de la septième compression sur cinq ans, les moyens d'enseignement ont dû être amputés à leur tour, notamment par une assistance technique réduite, autant pour les étudiants que pour le personnel.

Compte tenu des responsabilités imparties aux établissements, mais également des obligations légales et des encadrements existants, une limite s'impose à la réduction des dépenses administratives. Afin de repousser ces limites, il devient impératif, soit de modifier certaines contraintes administratives, soit de se tourner vers de nouvelles possibilités, notamment celles en lien avec différentes stratégies gouvernementales. Dans cette optique, des ressources financières pourraient être ciblées, à même un budget dédié à l'efficacité des processus ou des services offerts dans le réseau collégial, et ce, afin de mettre en œuvre divers projets d'optimisation des ressources.

⁴ Cette somme est destinée à l'implantation du « Dispositif intégré d'accompagnement des entreprises et des organisations dans une économie en mutation » au cours de l'année 2016-2017.

La stabilité financière des cégeps constitue une condition indispensable à leur capacité d'action, à leur développement et à leur contribution socioéconomique. Le besoin de stabilité financière est d'autant plus crucial pour le réseau collégial public que 88 % de son financement provient de l'État. Dans un contexte de baisse démographique anticipée, un engagement de la part du gouvernement permettrait aux cégeps d'assurer le maintien de la qualité des services offerts. En effet, le réseau devrait connaître une diminution de plus de 18 500 étudiants d'ici 2019 et ceci créera une pression importante sur la situation financière des collèges. De plus, à la lumière des objectifs priorités par le gouvernement, il est facile de voir les occasions qui s'offrent pour soutenir à la fois le principal réseau d'enseignement supérieur au Québec et contribuer à la réalisation des priorités gouvernementales. D'ailleurs, l'accès à d'autres sources de financement que celles pensées pour l'organisation de programmes d'études et qui reposent essentiellement sur le volume de formations réalisées permettrait au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de veiller sur la mission d'enseignement et à d'autres ministères d'appuyer les rôles complémentaires des cégeps, dont celui du développement économique régional.

LES CÉGEPS : UN INVESTISSEMENT POUR L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Les changements démographiques en cours, combinés aux compressions budgétaires subies lors des dernières années, fragilisent de manière importante le réseau collégial public. Ce contexte fait ressortir que les problèmes de financement des cégeps dépassent la simple conjoncture, mais sont davantage de nature structurelle. Ainsi, l'accumulation des coupes budgétaires entraîne des impacts sur les services offerts dans le réseau et remet même en question la capacité d'offrir des services de qualité, et ce, dans toutes les régions du Québec.

En novembre dernier, le gouvernement du Québec annonçait, lors de sa *Mise à jour économique*, un investissement en éducation pour soutenir la réussite des étudiants. Cet investissement s'est traduit pour les cégeps par un ajout de 10 M\$ par année pour les cinq prochaines années. Dans ce contexte, il est impératif que le réseau ne subisse aucune compression additionnelle en 2016-2017 et que le gouvernement continue d'affirmer l'importance accordée à l'enseignement supérieur en poursuivant les efforts de réinvestissement amorcés en novembre 2015.

Étant donné la situation financière⁵ du gouvernement et les efforts budgétaires entrepris ces dernières années par les cégeps, la rigueur budgétaire devrait faire place à un réinvestissement en enseignement supérieur. Une telle action serait d'autant plus pertinente que même le contexte macroéconomique actuel incite les gouvernements à soutenir l'économie. D'ores et déjà, plusieurs voix s'accordent pour dire que l'État devrait délier les cordons de sa bourse pour appuyer la croissance économique des prochaines années. De surcroît, l'éducation apparaît comme étant le secteur qui devrait être privilégié par le gouvernement s'il veut hausser la productivité et assurer la prospérité et l'avenir du Québec⁶. D'ailleurs, il a déjà été démontré par l'étude menée par SECOR-KPMG que le réseau collégial public produit des retombées économiques substantielles pour le Québec. Bref, miser sur l'éducation demeure le meilleur investissement qu'une société puisse faire pour assurer son développement.

⁵ DELORME, François, *Viabilité et vulnérabilité des finances publiques du Québec à moyen terme : une proposition d'un cadre d'analyse et une évaluation*, Chaire en fiscalité et en finances publiques, Université de Sherbrooke, janvier 2016.

⁶ DESLAURIERS, Jonathan, GAGNÉ, Robert et Jonathan PARÉ, *Productivité et prospérité au Québec – Bilan 2015*, Centre sur la productivité et la prospérité, HEC, Montréal, janvier 2016.

RÉSUMÉ DES BESOINS FINANCIERS SPÉCIFIQUES DU RÉSEAU COLLÉGIAL PUBLIC (En complément des ressources financières nécessaires pour couvrir la totalité des coûts de système)	
<u>Vitalité et développement régional</u> Soutenir le rôle des cégeps en matière de développement économique, social et culturel.	10 M\$
<u>Services aux étudiants</u> Amorcer un réinvestissement dans les services offerts aux étudiants qui sont au cœur de la mission des cégeps : une condition essentielle à la persévérance scolaire	20 M\$
<u>Étudiants en situation de handicap et ayant des besoins particuliers</u> Assurer un accompagnement adéquat pour ces étudiants en leur offrant les services du personnel professionnel et de soutien spécialisé dont ils ont besoin.	5 M\$
<u>Ressources informationnelles</u> Mettre en place une stratégie numérique pour le réseau collégial. Développer un modèle de gouvernance permettant le partage des ressources et de l'expertise. Assurer la mise en œuvre de la législation afférente aux ressources informationnelles. Implanter la stratégie infonuagique visant à optimiser l'utilisation des ressources.	10 M\$
<u>Infrastructures</u> Afin de prévenir la détérioration des infrastructures et d'assurer la pérennité de celles-ci, rehausser le niveau de financement pour répondre plus adéquatement aux besoins estimés par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.	28 M\$
<u>Adéquation formation-emploi</u> Accroître l'encadrement des étudiants en milieu de travail. Doubler le nombre de projets pouvant faire l'objet d'un financement au cours des prochaines années.	5 M\$
<u>Formation continue</u> Répondre aux besoins du marché du travail en accroissant la quantité de formations offertes à temps partiel, en réduisant le nombre de candidats sur les listes d'attente et en offrant les formations d'appoint pour les personnes diplômées dans un programme conduisant à une profession régie par un ordre professionnel.	10 M\$
<u>Internationalisation de l'éducation</u> Assurer le travail d'accompagnement, de représentation et de promotion de l'enseignement collégial québécois. Bonifier les programmes de mobilité étudiante et enseignante.	7 M\$

Entrepreneuriat Assurer le développement d'une relève entrepreneuriale par la promotion d'opportunités, l'accompagnement spécialisé et la valorisation de la carrière entrepreneuriale.	10 M\$
Innovation Implanter le dispositif intégré d'accompagnement des entreprises et des organisations dans une économie en mutation et ajouter une ressource par établissement pour faire le lien entre le cégep et les CCTT afin de contribuer à l'avancement de la recherche, au transfert de connaissances et au développement d'une économie innovante et créatrice d'emplois.	20 M\$ dont 3 M\$ pour l'ajout d'une ressource par cégep
Total des besoins financiers spécifiques des cégeps En excluant les ressources financières nécessaires pour couvrir la totalité des coûts de système.	125 M\$

Rappel des compressions budgétaires dans les cégeps : 2011-2012 à 2015-2016	
Année	Compression
2011-2012	15,3 M\$
2011-2012	19,8 M\$
2012-2013	16,2 M\$
2013-2014	16,5 M\$
2014-2015	21,9 M\$
2014-2015	19,2 M\$
2015-2016	45,6 M\$
TOTAL	155 M\$

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue et de services aux entreprises, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de technologies de l'information, de recherche, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. www.fedcegeps.qc.ca.

DM 60083